

COMpte Rendu  
Conseil Communautaire  
Du 20 Février 2019

Etaient présents (61) :

Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.

Excusés avec pouvoir (9) :

Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIEMMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.

Excusés sans pouvoir (13) :

Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.

Secrétaire de séance :

Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames

-----  
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

**SEANCE OUVERTE A 20H19**

Suite à la présence du collectif « jenesuispasunnombre » aux portes du conseil communautaire, le Président intervient : les membres de ce collectif ont été reçus le mardi 19 février à la CCDB. Afin d'apporter toutes les informations au collectif, le Président en accord avec le Bureau propose de fixer une date de rencontre ultérieure, après les vacances scolaires. Seront conviés : le groupe de travail de la carte scolaire, les communes concernées et des représentants de parents d'élèves. Jean-Louis FAIVRE-PIERRET demande quel sera le but de cette rencontre ? Le Président répond qu'elle permettra de donner toutes les informations aux parents d'élèves sur la démarche de modification de la carte scolaire. La délibération du Conseil communautaire du 28/11/2018 n'est pas remise en cause, il s'agit d'une ouverture au dialogue.

Ecole primaire des Terreaux : fermeture d'une classe à la rentrée suite à une insuffisance des effectifs. 6 Classes seront donc prévues dans les locaux réhabilités (CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS)

Ecole primaire du Breuil : Un moratoire a été obtenu pour un maintien du nombre de classe dans l'attente de la modification de la carte scolaire

Ecole maternelle du Centre : Comptage prévu à la rentrée. Aujourd'hui la prévision est de 60 élèves et le seuil de maintien est à 61 élèves.

Le Président précise que l'on constate une baisse constante des effectifs sur le territoire. A la rentrée scolaire 2019-2020 on comptera 107 élèves en moins sur l'ensemble de la CCDB.

On procède à l'installation des délégués de la commune de Verne :

Suite aux dernières élections municipales, Denis GIRARDOT a été élu Maire de la commune et Catherine KOSTER a été élue première adjointe. Ils sont désignés dans l'ordre du tableau :

- Denis GIRARDOT : délégué titulaire à la CCDB
- Catherine KOSTER : déléguée suppléante à la CCDB

La bienvenue leur est souhaitée.

## **I. Avis sur la demande de rattachement à la CC des portes du Haut Doubs de la commune nouvelle de Côtebrune-Gonsans**

Le Président expose :

Les conseils municipaux des communes de Gonsans et Côtebrune ont, par délibérations concordantes respectivement adoptées le 21 décembre 2018 et le 26 décembre 2018, sollicité la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Suite à la réception du courrier de la Préfecture du 28 janvier dernier, il appartient aux deux EPCI de la CC Doubs Baumoises et de la CC des Portes du Haut Doubs ainsi qu'à leurs communes membres de se prononcer dans un délai d'un mois sur le rattachement de la future commune nouvelle de Côtebrune -Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, dans l'hypothèse où cette fusion de communes se réaliserait.

Ce rattachement correspond au souhait exprimé par les conseils municipaux des communes de Côtebrune et de Gonsans.

Suite à la sollicitation de la Préfecture du Doubs, le Bureau de la CCDB avait adopté une délibération en date du 17 octobre 2018, émettant un avis défavorable à la demande de retrait de la commune de Côtebrune de la CCDB. Cette délibération avait été communiquée au

Conseil communautaire du 28 novembre 2018, dans le cadre de l'état des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Dans la suite logique de cette décision, les membres du Bureau proposent d'émettre un avis défavorable à la demande de rattachement de la future commune nouvelle de Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs.

Christian JEANNENOT interroge sur le devenir de la scolarisation des enfants de la commune de Côtebrune si celle-ci reste rattachée à la CCDB. Le Président répond qu'aujourd'hui ils restent scolarisés à Gonsans et que ce sera au groupe de travail (projet groupe scolaire plateau) de définir l'école de rattachement future.

Jean-Louis MORTEAU explique les raisons de sa demande et reconnaît que cette décision intervient un peu tardivement. La commune de COTEBRUNE (82 habitants) a investi pour la construction de l'école de GONSANS un montant de 50 000€, ce qui représente une somme importante pour une commune de cette taille. Il souhaite que les enfants de sa commune restent scolarisés à Gonsans. Cotebrune fait partie de la CCPB depuis 2003 et n'a jamais entretenu de mauvaises relations, sa demande résulte uniquement du problème de scolarisation des enfants.

Jean-Claude MAURICE rappelle que depuis le transfert de la compétence scolaire, les dépenses sont à la charge de la CCDB. De plus si la sortie de Cotebrune avait été demandée en 2016 suite à l'application de la Loi Notre, nous aurions été soumis aux règles d'une fusion et non d'une extension de périmètre ce qui financièrement aurait été plus avantageux pour la Communauté de Communes.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Emettent un avis favorable à la demande de rattachement de la future commune nouvelle de Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs**

Voix pour : 35

Voix contre : 30

Blancs : 3 Nuls : 2

DCM B.1/2019

## **II. Avis de la CCDB sur la révision du PLU de la commune de ROULANS**

Le Président donne la parole à Jean-Jacques GLAUSER, Vice-Président, qui expose :

La commune de Roulans compte 1126 habitants. L'évolution démographique entre 1999 et 2014 est de 0,8 % l'an. Elle ne souhaite pas dépasser 1500 habitants d'ici 15 ans. Son objectif est de 8 à 10 logements nouveaux par an soit un total de 120 à 150 logements sur 15 ans pour une surface totale de 5,8 hectares sur 9 parcelles différentes. Elle a prévu une 10<sup>ème</sup> parcelle de 3,4 ha pour mettre en conformité ses équipements sportifs tout en renforçant son statut de « bourg centre ». Une 11<sup>ème</sup> parcelle est destinée à l'accueil des activités économiques.

Dans l'exercice de sa compétence développement économique, la communauté de communes doit émettre un avis sur cette parcelle à vocation économique (la partie habitat fera l'objet d'un avis du SCoT Doubs Central même si la commune de Roulans se trouve en « zone blanche » dans l'attente de la révision du SCoT).

Sur la carte jointe en annexe, il s'agit des zones classées UY et 2 AUY dont les contenances respectives sont de 1,5 ha et 4, 2 ha soit un total de **5,7 hectares**. Celles-ci sont issues d'une

zone de 22,9 ha qui avait été actée dans le PLU de 2005 mais qui n'a connu aucune construction ni aménagement depuis. L'EPF a déjà réalisé des acquisitions foncières pour le compte de l'ex-CCVA sur les 22,9 ha. En raison de la présence du pipeline et afin de préserver les espaces agricoles, la surface a été réduite dans ce nouveau PLU à 5,7 ha. Le 16 mai 2018, le Conseil communautaire a validé ce projet de zone d'activités sur la commune de Roulans dans son schéma d'armature des ZAE stratégiques.

➤ **Zone classée 2 AU Y :**

Les 4,2 ha sont classés en 2 (AU Y) du fait que les équipements, dont l'assainissement, ne sont pas présents. Tant que ces équipements ne seront pas installés au droit de la zone, elle ne sera pas inscrite en 1 (AU Y), donc non aménageable. D'autre part une construction qui n'a jamais été terminée depuis de nombreuses années est sise sur une parcelle incluse dans cette zone.

**Avis de la commission et du Bureau : avis favorable sur cette zone de 4,2 ha, sous réserve que la commune de Roulans apporte les équipements nécessaires à son aménagement dans les meilleurs délais, afin d'être en capacité d'étudier l'aménagement et de répondre à des demandes éventuelles. En ce qui concerne le terrain sur lequel se situe la maison non terminée, il y a lieu de se rapprocher de l'EPF afin d'en estimer le coût et aboutir à un accord acceptable. Dans le cas contraire la CCDB ne s'en portera pas acquéreur et demandera son extraction de la zone 2 AU Y.**

➤ **Zone classée U Y :**

Sur les 1,5 ha classés en U Y, les problématiques sont les suivantes :

- Présence de bâtiments de stockage ainsi qu'une habitation ;
- D'autre part d'après le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) cette zone aurait jadis servi de décharge et l'OAP 11 (orientations d'aménagement et de programmation) préconise la réalisation d'une étude de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution révélée.

**Avis de la commission et du Bureau : avis favorable sur cette zone U Y, avec les réserves suivantes :**

- **La commune de Roulans doit prendre en charge l'étude de sols et la dépollution éventuelle ;**
- **En cas de pollution avérée, le transfert de la zone à la CCDB portera uniquement sur le périmètre non pollué ;**
- **Concernant les bâtiments et l'habitation, il est proposé que les Domaines, par le biais de l'EPF, estime le coût avant tout transfert définitif à la CCDB, voire tout classement définitif en Y.**

➤ **Enfin, concernant les parcelles acquises et portées par l'EPF, ayant été exclues du périmètre de 5,7 ha de la future ZAE :**

La CCDB n'a pas la compétence pour les acquérir.

**Avis de la commission et du Bureau : il est proposé de retravailler le périmètre de la zone 2AU Y, en étudiant les possibilités d'échanges de parcelles.**

Interventions de Charles PIQUARD et Alain JACQUOT : la CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) a émis un avis réservé en raison de l'exploitation agricole actuelle de la surface de 5.7ha.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Emettent un avis favorable sur le projet de révision du PLU de Roulans, avis conditionné aux réserves et préconisations émises ci-dessus.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM A.2/2019

### **III. Service déchets : transfert du contrat SIGEC : location de photocopieur**

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM au 31.12.2018 et à la continuité de l'activité à compter du 01.01.2019 par le service déchets de la CCDB, il convient de transférer le marché de location-maintenance du photocopieur avec la société SIGEC. Le marché est par ailleurs prolongé d'un an jusqu'en juillet 2020, date d'échéance prévue pour l'attribution d'un futur marché relatif à l'ensemble des moyens d'impression de la CCDB.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Approuvent le transfert du marché de location-maintenance du photocopieur avec la société SIGEC ;**
- **Approuvent la prolongation du marché d'un an jusqu'en juillet 2020 ;**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif au transfert et à la prolongation du marché.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM B.3/2019

### **IV. Durées d'amortissement des biens**

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

Suite à l'intégration du service Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et afin d'harmoniser les durées d'amortissement des biens acquis par la CCDB entre les différents budgets, il convient de délibérer afin de valider les durées d'amortissement par compte budgétaire comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CCDB et SES BUDGETS ANNEXES**

<b>N° COMPTE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>
<b>2031</b>	Etudes	5 ans
<b>20422</b>	Subvention personnes de droit privé	5 ans
<b>205</b>	Concession et droit (ex : logiciel)	2 ans
<b>2128</b>	Autres agencements	15 ans
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	Non amorti
<b>2135</b>	Installations générales, agencements	15 ans
<b>2138</b>	Autres constructions (ex : aménagement de locaux)	15 ans
<b>21538</b>	Autres réseaux	15 ans
<b>21568</b>	Autres matériels (ex : matériel incendie...)	8 ans
<b>2157</b>	Matériel et outillage de voirie	8 ans
<b>2158</b>	Autres matériels et outillage (ex : aspirateur...)	6 ans
<b>2181</b>	Installations générales	10 ans
<b>2182</b>	Matériel de transport	10 ans
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	5 ans
<b>2184</b>	Mobilier	10 ans
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	8 ans

Il est rappelé que tous les biens d'une valeur inférieure à 500 € HT sont amortis sur un an.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Valident les durées d'amortissement proposées**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM B.4/2019 – B.5/2019 – B.6/2019 – B.7/2019

**V. Service déchets : convention avec le SYTEVOM et les entreprises pour la collecte des cartons**

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-Président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM, il est nécessaire de mettre à jour la convention pour la collecte des cartons auprès des commerçants, en modifiant le nom de la structure (CCDB en lieu et place du SICTOM). De plus, dans le cadre de cette collecte, une convention avait été signée avec le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM). Il convient donc d'établir un avenant à cette convention pour modifier le nom de la structure.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent la convention pour la collecte des cartons auprès des professionnels**

- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions pour la collecte des cartons avec les professionnels.**
- **Approuvent le transfert de la convention pour la collecte des cartons signée avec le SYTEVOM**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif au transfert de cette convention pour la collecte des cartons établie avec le SYTEVOM.**

Voix pour : 70                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

DCM B.8/2019

## **VI. Service déchets : désignation des représentants au SYTEVOM**

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-Président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM).

Etaient délégués du SICTOM au SYTEVOM :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- En tant que titulaires :</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- en tant que suppléants :</li> </ul> |
| Charles PIQUARD  | Daniel GRUET   |
| Jean-Claude MAURICE  | Claude HALM  |

Mr Claude HALM n'est pas membre de la CCDB.

Les membres du Bureau proposent de désigner Charles Piquard et Jean-Claude Maurice en tant que délégués titulaires, ainsi que Daniel Gruet et Hervé Dubois-Dunilac en tant que délégués suppléants.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

**- Désignent :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En tant que titulaires :</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>en tant que suppléants :</b></li> </ul> |
| <b>Charles PIQUARD</b>  | <b>Daniel GRUET</b>   |
| <b>Jean-Claude MAURICE</b>  | <b>Hervé DUBOIS-DUNILAC</b>   |

Voix pour : 70                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

DCM B.9/2019

Intervention de Gérard FAIVRE : La police de l'eau lui demande de fermer sa décharge pour déchets verts et il avait été émis la possibilité d'ouvrir un site pour déchets verts sur le secteur, où en est le projet ? Charles PIQUARD répond qu'il n'y aura pas d'ouverture de site nouveau mais qu'un broyeur sera mis en place sur le secteur de Baume-Les-Dames et que des bennes seront mises à leur disposition dans leur secteur.

Jean-Claude MAURICE ajoute que l'emplacement des bennes n'a pas encore été défini ni les modalités pratiques.

## VII. Nouvelles conventions d'objectifs et de financement CAF

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des services, qui expose :

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement via la prestation de service "accueils de loisirs sans hébergement périscolaire" et la prestation de service "accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire".

Afin de répondre aux modifications réglementaires intervenues en fin d'année 2018 concernant les accueils de loisirs sans hébergement (nouveau PEdT/plan mercredi) et afin d'assurer la mise à jour des référents, la CAF procède à l'annulation des conventions PSO « Accueil de Loisirs » en cours (exceptées celles de décembre 2018 relative au Plan mercredi) et des conventions d'habilitation Monenfant.fr.

En conséquence, deux nouvelles conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » et « extrascolaire ».

Les modifications principales sont les suivantes :

- Convention périscolaire (jours scolaires + mercredi) : déclaration des heures par plage d'accueil limitées à 9h par jour. Pas d'impact sur les jours scolaires contrairement au mercredi dont les heures étaient calculées sans limitation d'heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Convention extrascolaire (vacances) : pas de changement, déclaration des heures à la demi-journée ou à la journée dans la limite de 8h.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**  
**- Approuvent les nouvelles conventions avec la CAF et autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM B.10/2019

### Séance levée à 21h18

- Jean-Louis MORTEAU tient à remercier les délégués qui ont voté favorablement à sa demande de rattachement à la CC des Portes du Haut Doubs. Il remercie également le Président pour le vote à bulletin secret.

<b>DCM</b>	<b>OBJET</b>
B.1/2019	<i>Avis sur la demande de rattachement à la CC des portes du Haut Doubs de la commune de Cotebrune-Gonsans</i>
B.2/2019	<i>Avis sur la révision du PLU de la commune de Roulans</i>
B.3/2019	<i>Service déchets : transfert du contrat SIGEC location photocopieur</i>
B.4-5-6-7/2019	<i>Durée d'amortissement des biens</i>
B.8/2019	<i>Service déchets : convention avec le SYTEVOM et les entreprises pour la collecte des cartons</i>
B.9/2019	<i>Service déchets : désignation des représentants au SYTEVOM</i>
B.10/2019	<i>Nouvelles convention d'objectifs et de financement CAF</i>



<b>COMMUNES</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Emargements</b>
<b>ADAM-LES-PASSAVANT</b>	<b>SCHNEEBERGER Marie-Françoise</b>	
<b>AISSEY</b>	<b>BARBIER Michel</b>	
<b>AUTECHAUX</b>	<b>BRUNELLA Jean-Yves</b>	
<b>BATTENANS-LES-MINES</b>	<b>PETITE Henri</b>	
<b>BAUME-LES-DAMES</b>	<b>BASSENNE Christian</b>	
	<b>BEAUQUIER Maud</b>	<b>Pouvoir à Christian BASSENNE</b>
	<b>CHAMPROY Bernard</b>	
	<b>DI-MASCIO Josiane</b>	
	<b>DURAI Marie-Christine</b>	
	<b>GIRARDAT Annie</b>	
	<b>GLEIZE Gérard</b>	
	<b>MARBOEUF Sylviane</b>	

	<b>MAURICE Jean-Claude</b>	
	<b>MARTHEY Arnaud</b>	
	<b>MOUREY Jean-Marc</b>	<b>Pouvoir à Arnaud MARTHEY</b>
	<b>MOYSE Béatrice</b>	
	<b>ROMANENS Colette</b>	<b>Pouvoir à Annie GIRARDAT</b>
	<b>RONDOT Philippe</b>	
	<b>THIEBAUT Laure</b>	<b>Pouvoir à Jean-Claude MAURICE</b>
	<b>VIGREUX Thomas</b>	
<b>BLARIANS</b>	<b>GRUET Daniel</b>	
<b>BRECONCHAUX</b>	<b>FAIVRE-PIERRET Jean-Louis</b>	
<b>CENDREY</b>	<b>FAIVRE Gérard</b>	
<b>CHAMPLIVE</b>	<b>VAUBOURG André</b>	
<b>CORCELLE-MIESLOT</b>	<b>D'HENRY Frédérique</b>	<b>Pouvoir à Thierry BEUDET</b>
<b>COTEBRUNE</b>	<b>MORTEAU Jean-Louis</b>	

<b>CUSANCE</b>	<b>JEANNENOT Christian</b>	
<b>DAMMARTIN LES TEMPLIERS</b>	<b>FERREIRA Joaquim</b>	
<b>FONTENOTTE</b>	<b>PARENT Benoit</b>	
<b>FOURBANNE</b>	<b>JOURNOT Laetitia</b>	
<b>GERMONDANS</b>	<b>OUDOT Daniel</b>	
<b>GLAMONDANS</b>	<b>MOREL Xavier</b>	
<b>GROSBOIS</b>	<b>CUENOT Paul</b>	
<b>GUILLOM-LES- BAINS</b>	<b>CARTIER Damien</b>	
<b>HYEVRE- PAROISSE</b>	<b>CUENOT Philippe</b>	
<b>L'ECOUVOTTE</b>	<b>MAYOUD Pierre</b>	
<b>LA BRETENIERE</b>	<b>LABE Gilbert</b>	
<b>LA TOUR DE SCAY</b>	<b>GLAUSER Jean- Jacques</b>	
<b>LAISSEY</b>	<b>MESNIER Dominique</b>	
<b>LE PUY</b>	<b>GUGLIELMETTI Christophe</b>	<b>Pouvoir à Jean-Louis FAIVRE- PIERRET</b>

<b>LOMONT SUR CRETE</b>	<b>DEVILLERS Claude</b>	
<b>LUXIOL</b>	<b>BARRAND Bertrand</b>	
<b>MONCEY</b>	<b>THERNIER Fabien</b>	<b>Pouvoir à Agnès SCALABRINO</b>
	<b>SCALABRINO Agnès</b>	
<b>MONTIVERNAGE</b>	<b>BERNASCONI Marianne</b>	
<b>OSSE</b>	<b>PIQUARD Charles</b>	
<b>OUGNEY- DOUVOT</b>	<b>TROUILLOT Francis</b>	
<b>PASSAVANT</b>	<b>BICHOT Céline</b>	
<b>PONT-LES- MOULINS</b>	<b>ROUTHIER Françoise</b>	
<b>POULIGNEY- LUSANS</b>	<b>HERANNEY François</b>	
	<b>MESNIER Claude</b>	
<b>RIGNEY</b>	<b>ROSSÉ Claude</b>	
<b>RIGNOSOT</b>	<b>BEUDET Thierry</b>	
<b>RILLANS</b>	<b>COUR Dominique</b>	

<b>ROUGEMONTOT</b>	<b>CLEMENT Denis</b>	
<b>ROULANS</b>	<b>BRULET Daniel</b>	<b>Pouvoir à Hervé DUBOIS DUNILAC</b>
	<b>DUBOIS- DUNILAC Hervé</b>	
	<b>GAFFIÉ Marguerite</b>	
	<b>JACQUOT Alain</b>	
<b>SAINT-HILAIRE</b>	<b>MARTHEY Philippe</b>	<b>Pouvoir à Guy HUGOT</b>
<b>SAINT-JUAN</b>	<b>YAZLOVETSKY Louis</b>	
<b>SECHIN</b>	<b>ROUSSY Pierre</b>	
<b>SILLEY- BLEFOND</b>	<b>DUPRE Jean-Luc</b>	
<b>THUREY-LE- MONT</b>	<b>COURANT Alain</b>	
<b>VAL DE ROULANS</b>	<b>HUGOT Guy</b>	
<b>VALLEROY</b>	<b>THOMAS Yvon</b>	
<b>VENNANS</b>	<b>Pierre-Baptiste GRILLET</b>	
<b>VERGRANNE</b>	<b>CUENOT Didier</b>	

<b>VERNE</b>	<b>GIRARDOT Denis</b>	
<b>VILLERS- GRELOT</b>	<b>CHAFFIOTTE Pascal</b>	
<b>VILLERS-ST- MARTIN</b>	<b>RETORNAZ Christian</b>	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS  
Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.1/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p align="center"><b>Avis sur la demande de rattachement à la CC des portes du Haut Doubs de la future commune nouvelle de Gonsans</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	--

Le Président expose :

Les conseils municipaux des communes de Gonsans et Côtebrune ont, par délibérations concordantes respectivement adoptées le 21 décembre 2018 et le 26 décembre 2018, sollicité la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Suite à la réception du courrier de la Préfecture du 28 janvier dernier, il appartient aux deux EPCI de la CC Doubs Baumois et de la CC des Portes du Haut Doubs ainsi qu'à leurs communes membres de se prononcer dans un délai d'un mois sur le rattachement de la future

commune nouvelle de Côtebrune -Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, dans l'hypothèse où cette fusion de communes se réaliserait.  
Ce rattachement correspond au souhait exprimé par les conseils municipaux des communes de Côtebrune et de Gonsans.

Suite à la sollicitation de la Préfecture du Doubs, le Bureau de la CCDB avait adopté une délibération en date du 17 octobre 2018, émettant un avis défavorable à la demande de retrait de la commune de Côtebrune de la CCDB. Cette délibération avait été communiquée au Conseil communautaire du 28 novembre 2018, dans le cadre de l'état des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Dans la suite logique de cette décision, les membres du Bureau proposent d'émettre un avis défavorable à la demande de rattachement de la future commune nouvelle de Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs.

On procède au vote à bulletin secret.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Emettent un avis favorable à la demande de rattachement de la future commune nouvelle de Gonsans à la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs**

Voix pour : 35

Voix contre : 30

Blancs : 3 Nuls : 2

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS  
Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.2/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Avis de la CCDB sur la révision du PLU de la Commune de Roulans</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Étaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIOMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	---

Le Président donne la parole à Jean-Jacques GLAUSER, Vice-Président, qui expose :

La commune de Roulans compte 1126 habitants. L'évolution démographique entre 1999 et 2014 est de 0,8 % l'an. Elle ne souhaite pas dépasser 1500 habitants d'ici 15 ans. Son objectif est de 8 à 10 logements nouveaux par an soit un total de 120 à 150 logements sur 15 ans pour une surface totale de 5,8 hectares sur 9 parcelles différentes. Elle a prévu une 10<sup>ème</sup> parcelle de 3,4 ha pour mettre en conformité ses équipements sportifs tout en renforçant son statut de « bourg centre ». Une 11<sup>ème</sup> parcelle est destinée à l'accueil des activités économiques.

Dans l'exercice de sa compétence développement économique, la communauté de communes doit émettre un avis sur cette parcelle à vocation économique (la partie habitat fera l'objet d'un avis du SCoT Doubs Central même si la commune de Roulans se trouve en « zone blanche » dans l'attente de la révision du SCoT).

Sur la carte jointe en annexe, il s'agit des zones classées UY et 2 AUU dont les contenances respectives sont de 1,5 ha et 4, 2 ha soit un total de **5,7 hectares**. Celles-ci sont issues d'une zone de 22,9 ha qui avait été actée dans le PLU de 2005 mais qui n'a connu aucune construction ni aménagement depuis. L'EPF a déjà réalisé des acquisitions foncières pour le compte de l'ex-CCVA sur les 22,9 ha. En raison de la présence du pipeline et afin de préserver les espaces agricoles, la surface a été réduite dans ce nouveau PLU à 5,7 ha. Le 16 mai 2018, le Conseil communautaire a validé ce projet de zone d'activités sur la commune de Roulans dans son schéma d'armature des ZAE stratégiques.

➤ **Zone classée 2 AUU :**

Les 4,2 ha sont classés en 2 (AUU) du fait que les équipements, dont l'assainissement, ne sont pas présents. Tant que ces équipements ne seront pas installés au droit de la zone, elle ne sera pas inscrite en 1 (AUU), donc non aménageable. D'autre part une construction qui n'a jamais été terminée depuis de nombreuses années est sise sur une parcelle incluse dans cette zone.

**Avis de la commission et du Bureau : avis favorable sur cette zone de 4,2 ha, sous réserve que la commune de Roulans apporte les équipements nécessaires à son aménagement dans les meilleurs délais, afin d'être en capacité d'étudier l'aménagement et de répondre à des demandes éventuelles. En ce qui concerne le terrain sur lequel se situe la maison non terminée, il y a lieu de se rapprocher de l'EPF afin d'en estimer le coût et aboutir à un accord acceptable. Dans le cas contraire la CCDB ne s'en portera pas acquéreur et demandera son extraction de la zone 2 AUU.**

➤ **Zone classée UY :**

Sur les 1,5 ha classés en UY, les problématiques sont les suivantes :

- Présence de bâtiments de stockage ainsi qu'une habitation ;
- D'autre part d'après le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) cette zone aurait jadis servi de décharge et l'OAP 11 (orientations d'aménagement et de programmation) préconise la réalisation d'une étude de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution révélée.

**Avis de la commission et du Bureau : avis favorable sur cette zone UY, avec les réserves suivantes :**

- **La commune de Roulans doit prendre en charge l'étude de sols et la dépollution éventuelle ;**
- **En cas de pollution avérée, le transfert de la zone à la CCDB portera uniquement sur le périmètre non pollué ;**
- **Concernant les bâtiments et l'habitation, il est proposé que les Domaines, par le biais de l'EPF, estime le coût avant tout transfert définitif à la CCDB, voire tout classement définitif en Y.**

➤ **Enfin, concernant les parcelles acquises et portées par l'EPF, ayant été exclues du périmètre de 5,7 ha de la future ZAE :**

La CCDB n'a pas la compétence pour les acquérir.

**Avis de la commission et du Bureau : il est proposé de retravailler le périmètre de la zone 2AUY, en étudiant les possibilités d'échanges de parcelles.**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Emettent un avis favorable sur le projet de révision du PLU de Roulans, avis conditionné aux réserves et préconisations émises ci-dessus.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS  
Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.3/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Service déchets : transfert du contrat SIGEC : location photocopieur</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="center">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Étaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Héléne ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames  Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM au 31.12.2018 et à la continuité de l'activité à compter du 01.01.2019 par le service déchets de la CCDB, il convient de transférer le marché de location-maintenance du photocopieur avec la société SIGEC. Le marché est par ailleurs prolongé d'un an jusqu'en juillet 2020, date d'échéance prévue pour l'attribution d'un futur marché relatif à l'ensemble des moyens d'impression de la CCDB.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Approuvent le transfert du marché de location-maintenance du photocopieur avec la société SIGEC ;**
- **Approuvent la prolongation du marché d'un an jusqu'en juillet 2020 ;**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif au transfert et à la prolongation du marché.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.4/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Durée d'amortissement des biens : Budget Principal CCDB</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

Suite à l'intégration du service Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et afin d'harmoniser les durées d'amortissement des biens acquis par la CCDB entre les différents budgets, il convient de délibérer afin de valider les durées d'amortissement par compte budgétaire comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CCDB**

<b>N° COMPTE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>
<b>2031</b>	Etudes	5 ans
<b>20422</b>	Subvention personnes de droit privé	5 ans
<b>205</b>	Concession et droit (ex : logiciel)	2 ans
<b>2128</b>	Autres agencements	15 ans
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	Non amorti
<b>2135</b>	Installations générales, agencements	15 ans
<b>2138</b>	Autres constructions (ex : aménagement de locaux)	15 ans
<b>21538</b>	Autres réseaux	15 ans
<b>21568</b>	Autres matériels (ex : matériel incendie...)	8 ans
<b>2157</b>	Matériel et outillage de voirie	8 ans
<b>2158</b>	Autres matériels et outillage (ex : aspirateur...)	6 ans
<b>2181</b>	Installations générales	10 ans
<b>2182</b>	Matériel de transport	10 ans
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	5 ans
<b>2184</b>	Mobilier	10 ans
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	8 ans

Il est rappelé que tous les biens d'une valeur inférieure à 500 € HT sont amortis sur un an.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Valident les durées d'amortissement proposées**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.5/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Durée d'amortissement des biens : Budget Annexe Centre d'affaires et de rencontres</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

Suite à l'intégration du service Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et afin d'harmoniser les durées d'amortissement des biens acquis par la CCDB entre les différents budgets, il convient de délibérer afin de valider les durées d'amortissement par compte budgétaire comme suit :



**BUDGET ANNEXE CENTRE D’AFFAIRES ET DE RENCONTRES DE LA CCDB**

<b>N° COMPTE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>
<b>2031</b>	Etudes	5 ans
<b>20422</b>	Subvention personnes de droit privé	5 ans
<b>205</b>	Concession et droit (ex : logiciel)	2 ans
<b>2128</b>	Autres agencements	15 ans
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	Non amorti
<b>2135</b>	Installations générales, agencements	15 ans
<b>2138</b>	Autres constructions (ex : aménagement de locaux)	15 ans
<b>21538</b>	Autres réseaux	15 ans
<b>21568</b>	Autres matériels (ex : matériel incendie...)	8 ans
<b>2157</b>	Matériel et outillage de voirie	8 ans
<b>2158</b>	Autres matériels et outillage (ex : aspirateur...)	6 ans
<b>2181</b>	Installations générales	10 ans
<b>2182</b>	Matériel de transport	10 ans
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	5 ans
<b>2184</b>	Mobilier	10 ans
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	8 ans

Il est rappelé que tous les biens d’une valeur inférieure à 500 € HT sont amortis sur un an.

**L’exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Valident les durées d’amortissement proposées**

Voix pour : 70                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.6/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Durée d’amortissement des biens : Budget Annexe service déchets</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L’an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s’est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D’HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Héléne ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

Suite à l’intégration du service Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et afin d’harmoniser les durées d’amortissement des biens acquis par la CCDB entre les différents budgets, il convient de délibérer afin de valider les durées d’amortissement par compte budgétaire comme suit :

**BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA CCDB**

<b>N° COMPTE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>
<b>2031</b>	Etudes	5 ans
<b>20422</b>	Subvention personnes de droit privé	5 ans
<b>205</b>	Concession et droit (ex : logiciel)	2 ans
<b>2128</b>	Autres agencements	15 ans
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	Non amorti
<b>2135</b>	Installations générales, agencements	15 ans
<b>2138</b>	Autres constructions (ex : aménagement de locaux)	15 ans
<b>21538</b>	Autres réseaux	15 ans
<b>21568</b>	Autres matériels (ex : matériel incendie...)	8 ans
<b>2157</b>	Matériel et outillage de voirie	8 ans
<b>2158</b>	Autres matériels et outillage (ex : aspirateur...)	6 ans
<b>2181</b>	Installations générales	10 ans
<b>2182</b>	Matériel de transport	10 ans
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	5 ans
<b>2184</b>	Mobilier	10 ans
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	8 ans

Il est rappelé que tous les biens d'une valeur inférieure à 500 € HT sont amortis sur un an.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Valident les durées d'amortissement proposées**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.7/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Durée d'amortissement des biens : Budget Annexe Zone d'activités économiques</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

Suite à l'intégration du service Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et afin d'harmoniser les durées d'amortissement des biens acquis par la CCDB entre les différents budgets, il convient de délibérer afin de valider les durées d'amortissement par compte budgétaire comme suit :

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CCDB**

<b>N° COMPTE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DUREE AMORTISSEMENT</b>
<b>2031</b>	Etudes	5 ans
<b>20422</b>	Subvention personnes de droit privé	5 ans
<b>205</b>	Concession et droit (ex : logiciel)	2 ans
<b>2128</b>	Autres agencements	15 ans
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	Non amorti
<b>2135</b>	Installations générales, agencements	15 ans
<b>2138</b>	Autres constructions (ex : aménagement de locaux)	15 ans
<b>21538</b>	Autres réseaux	15 ans
<b>21568</b>	Autres matériels (ex : matériel incendie...)	8 ans
<b>2157</b>	Matériel et outillage de voirie	8 ans
<b>2158</b>	Autres matériels et outillage (ex : aspirateur...)	6 ans
<b>2181</b>	Installations générales	10 ans
<b>2182</b>	Matériel de transport	10 ans
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	5 ans
<b>2184</b>	Mobilier	10 ans
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	8 ans

Il est rappelé que tous les biens d'une valeur inférieure à 500 € HT sont amortis sur un an.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Valident les durées d'amortissement proposées**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.8/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Service déchets : convention avec le SYTEVOM et les entreprises pour la collecte des cartons</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Héléne ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	--

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-Président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM, il est nécessaire de mettre à jour la convention pour la collecte des cartons auprès des commerçants, en modifiant le nom de la structure (CCDB en lieu et place du SICTOM). De plus, dans le cadre de cette collecte, une convention avait été signée avec le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM). Il convient donc d'établir un avenant à cette convention pour modifier le nom de la structure.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- Approuvent la convention pour la collecte des cartons auprès des professionnels**
- Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions pour la collecte des cartons avec les professionnels.**
- Approuvent le transfert de la convention pour la collecte des cartons signée avec le SYTEVOM**
- Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif au transfert de cette convention pour la collecte des cartons établie avec le SYTEVOM.**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.9/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Service déchets : désignation des représentants au SYTEVOM</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, François ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	---

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, Vice-Président, qui expose :

Suite à la dissolution du SICTOM, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM).



Etaient délégués du SICTOM au SYTEVOM :

- En tant que titulaires :  
Charles PIQUARD  
Jean-Claude MAURICE

- en tant que suppléants :  
Daniel GRUET  
Claude HALM

Mr Claude HALM n'est pas membre de la CCDB.

Les membres du Bureau proposent de désigner Charles Piquard et Jean-Claude Maurice en tant que délégués titulaires, ainsi que Daniel Gruet et Hervé Dubois-Dunilac en tant que délégués suppléants.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

**- Désignent :**

- En tant que titulaires :  
**Charles PIQUARD**  
**Jean-Claude MAURICE**

- en tant que suppléants :  
**Daniel GRUET**  
**Hervé DUBOIS-DUNILAC**

Voix pour : 70

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

**Séance du 20 Février 2019**

<p align="center"><b><u>N°B.10/2019</u></b></p> <p align="center"><b><u>O B J E T</u></b></p> <p><b>Nouvelles conventions d'objectifs et de financement CAF</b></p> <p>Membres en exercice : 83  Membres présents : 61  Membres représentés : 9  Membres qui ont pris part à la  délibération : 70</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (61) :</u>  Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Béatrice MOYSE, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, André VAUBOURG, Jean-Louis MORTEAU, Christian JEANNENOT, Joaquim FERREIRA, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Daniel OUDOT, Xavier MOREL, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, François HERANNEY, Claude MESNIER, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Luc DUPRE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (9) :</u>  Laure THIEBAUT donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY donne pouvoir à Arnaud MARTHEY, Frédérique D'HENRY donne pouvoir à Thierry BEUDET, Christophe GUGLIELMETTI donne pouvoir à Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Philippe MARTHEY donne pouvoir à Guy HUGOT, Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT, Daniel BRULET donne pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC, Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Christian BASSENNE, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO.</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (13) :</u>  Emmanuelle DUVERNAY, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Jean-Christophe KOLB, Bruno BONFILS, Vincent GENIAUX, Denis THIELLEMENT, Bruno MAJ, Dominique BONNET, Christophe GIRARD, Michel LAB, Hélène ALBANESI, Claude ROSSÉ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u>  Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames  Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	--

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des services, qui expose :

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement via la prestation de service "accueils de loisirs sans

hébergement périscolaire” et la prestation de service “accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire”.

Afin de répondre aux modifications réglementaires intervenues en fin d’année 2018 concernant les accueils de loisirs sans hébergement (nouveau PEdT/plan mercredi) et afin d’assurer la mise à jour des référents, la CAF procède à l’annulation des conventions PSO « Accueil de Loisirs » en cours (exceptées celles de décembre 2018 relative au Plan mercredi) et des conventions d’habilitation Monenfant.fr.

En conséquence, deux nouvelles conventions définissent et encadrent les modalités d’intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » et « extrascolaire ».

Les modifications principales sont les suivantes :

- Convention périscolaire (jours scolaires + mercredi) : déclaration des heures par plage d’accueil limitées à 9h par jour. Pas d’impact sur les jours scolaires contrairement au mercredi dont les heures étaient calculées sans limitation d’heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Convention extrascolaire (vacances) : pas de changement, déclaration des heures à la demi-journée ou à la journée dans la limite de 8h.

**L’exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

**- Approuvent les nouvelles conventions avec la CAF et autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer.**

Voix pour : 70                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Jean-Claude MAURICE